

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE SUR YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2023

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	25

Date de convocation

24 mars 2023

Objet de la délibération

Convention relative à
l'utilisation et à l'animation
du city stade

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, Mme SZEWZYK, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absents excusés : M. KASPAR (pouvoir à Mme SIMON), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme NAZE), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), M. BOULLEAUX, Mme BERTRAND (pouvoir à M. BURGUIÈRE)

Absents : Mme ROLLOT, M. HERVÉ, Mme EL HAOUCHI,

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

L'assemblée est informée du projet de création d'un city stade dont le plan de financement a été approuvé lors de sa séance du 03 mars dernier.

Pour pouvoir obtenir l'aide financière de l'Agence Nationale du Sport, il convient de joindre au dossier de demande de subvention, une convention relative à l'utilisation et à l'animation de cet équipement, signée entre le porteur de projet (la commune) et à minima une association à vocation sportive et, le cas échéant, d'autres utilisateurs (collectivités, clubs, établissements scolaires, entreprises...). Les dossiers transmis sans convention seront considérés comme inéligibles.

Une convention relative à l'utilisation et à l'animation du city stade a donc été rédigée. Diverses associations vont être contactées afin de leur proposer l'utilisation de l'équipement dans le cadre de cette convention.

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 22 mars 2023,

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la convention relative à l'utilisation et à l'animation du city stade,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou l'adjoint en charge de la vie associative et sportive à signer cette convention,

Le Secrétaire

Éric PEANNE



La Maire

Nadège NAZE

